



Programme d'incitation à la plantation d'arbres et d'arbustes

La Municipalité de Saint-André-D'Argenteuil, aux fins d'inciter la population à procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble de son territoire a mis sur pied un programme de subvention accessible à chaque contribuable propriétaire de résidences, de commerces ou d'industries qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et l'esthétisme des propriétaires. Un bel aménagement paysager, des arbres, un aspect invitant, tout cela nous incite à fréquenter un lieu.

L'embellissement de notre municipalité nous incombe à toutes et à tous. Pour les commerçants, ce programme vous propose une mise en valeur de votre entreprise et ainsi, vous permettre d'offrir le meilleur à votre clientèle. Le but est l'harmonisation de l'ensemble des artères commerciales, donnez à votre commerces une image de distinction, délimitez et agrémentez les surfaces asphaltées et bétonnées, purifiez l'air et atténuez les bruits ambiants et enfin, laissez un héritage aux générations futures.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire la totalité de sa facture ou une somme équivalente à un maximum de 75.00\$ pour toute facture excédant ce maximum, sur présentation d'une facture démontrant l'acquisition d'arbres et/ou d'arbustes dont la hauteur minimum sera de 1 mètre et ce, pour un maximum d'un (1) arbre ou arbuste par propriété par année dont l'espèce possède une résistance aux conditions climatiques de notre région.

Essences d'arbres contrôlés

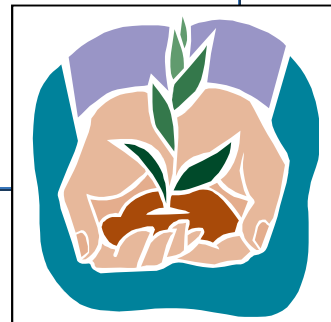
Les essences d'arbres énumérés ci-après sont prohibées en deçà de 15 m de tout trottoir, chaussée, borne fontaine, tuyau souterrain, fondation, fosse septique ou toute ligne de terrain ;

Les peupliers	Le saule pleureur	Le saule à feuilles de laurier
Les frênes (maladie en cours)	Le saule noir	Le noyer cendré (maladie en cours)
L'érable argenté	L'érable giguère	Les ormes (maladie en cours)

La plantation devra se faire ainsi :

Pour l'ancien secteur de Carillon qui est **desservi par l'égout municipal** :

1. Dans la marge avant comprise entre la ligne de lot (emprise de la rue) et ce sur une distance
2. de 10 mètres vers la résidence.



Pour l'ancien secteur Saint-André-Est qui est **desservi par l'aqueduc et/ou l'égout municipal** :

1. Dans la marge avant comprise entre la ligne de lot (emprise de la rue) et ce sur une distance
2. de 10 mètres vers la résidence.

De plus pour les propriétaires riverains des rivières du Nord, des Outaouais et Saint-André (Rouge), la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine soit 10 mètres de la ligne des hautes eaux.

La plantation devra se faire dans le respect des distances séparatrices avec les réseaux câblés Aériens et les marges des limitent de propriété. Pour ce faire, nous mettrons à votre disposition à l'hôtel-de-ville un guide de plantation selon les essences et nous vous recommandons de visiter le site Internet d'Hydro-Québec afin de consulter leur guide en ligne au www.hydroquebec.com/arbres/respecter .

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet.

Un maximum de 100 arbres et arbustes sera alloué chaque année pour ledit programme jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire associée.

Le programme sera disponible du 1 mai au 1 octobre 2018.
Le programme sera reconsidéré annuellement par le Conseil municipal.

Quelques trucs pour la plantation

À la plantation ;

- Une fosse de terre d'au moins un (1) mètre de profondeur
- Un bon mélange de terre
- Du fertilisant et un enracineur, sauf pour les plantations en rive
- Un tuteur les deux (2) premières années
- Un bon arrosage

Avant l'hiver ;

- Un papier protecteur autour du tronc
- Une membrane imperméable autour des branches

Au printemps ;

- Un arrosage à grand jet pour éliminer sel et sable
- Une aération du sol et un épandage de chaux, sauf pour les plantations en rive



Coordonnées de la municipalité ;

Hôtel de ville au 10, rue de la Mairie à Saint-André-D'Argenteuil J0V 1X0

Téléphone : (450) 537-3527 / Télécopieur : (450) 537-3070

Internet : www.stada.ca/info@stada.ca